

Commune de Rue

Adaptation du Plan d'aménagement local (PAL) suite à son approbation du 4 juin 2008 par la DAEC, à l'entrée en vigueur de la nouvelle législation et à la modification du cadastre communal.

Plan d'affectation des zones

Dossier final d'approbation

Echelle 1:5'000

Approuvé avec conditions le 4 juin 2008.

Mis à l'enquête publique par parution dans la Feuille officielle n° 26 du 29 juin 2018

Adopté par le Conseil communal de Rue, le 25 février 2019

La Secrétaire

Le Syndic

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions,

Le Conseiller d'Etat, Directeur

29 juin 2018

Mandat: 1315 / 11
Document: 1. Rue, PAL mod
Format: 84 x 120

ARCHAM ET PARTENAIRES SA

Aménagement du territoire et urbanisme
Rue du Lac 41, 1700 Yveroy
Téléphone 028 247 16 90
info@archam.ch, www.archam.ch



Légende

Zones d'affectation

- Zones à bâtir**
- Zone village (VL)
 - Zone résidentielle moyenne densité (RMD)
 - Zone résidentielle à prescriptions spéciales (RS)
 - Zone résidentielle faible densité (RFD)
 - Zone d'activités (ACT)
 - Zone d'intérêt général (IG)
 - Zone de protection du château (CHÂT)
 - Zone libre (LIB)
 - Zone équestre (EQU)
 - Zone de décharge de type A (DechA)
- Cotation ponctuelle de la zone à bâtir
- Autres zones**
- Zone agricole (AGR)
 - Aire forestière (FOR)

Eléments superposés

- Secteurs superposés**
- Secteur à prescriptions particulières
 - Secteur de danger naturel élevé
 - Secteur de danger naturel moyen
 - Secteur de danger naturel faible
 - Secteur de danger naturel indicatif
 - Secteur de danger naturel résiduel
 - Espace réservé aux eaux
- Périmètres superposés**
- Plan d'aménagement de détail (PAD) approuvé
 - Périmètre de protection du site construit
 - Périmètre de protection de l'environnement du site construit
 - Périmètre d'abords de bâtiments protégés
 - Possibilité d'implantation dans un périmètre de protection du site construit ou de son environnement
 - Front d'implantation obligatoire (entre 6 et 12 m. de l'axe de la route)
 - Orientation obligatoire du fait principal

Informations indicatives

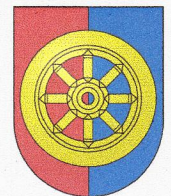
- Eléments protégés superposés**
- Immeuble protégé, catégorie 1
 - Immeuble protégé, catégorie 2
 - Immeuble protégé, catégorie 3
 - Objet IVS protégé
 - Boisement hors-forêt protégé en zone à bâtir (arbre)
- Autres éléments superposés**
- Constatación de la nature forestière
 - Distance min. de construction à la forêt dérogeant aux 20 m réglementaires
- Informations indicatives**
- Bâtiment
 - Bâtiment souterrain
 - Bâtiment non cadastré
 - Surface boisée hors aire forestière (haie)
 - Cours d'eau en surface
 - Cours d'eau sous tuyau (tracé exact)
 - Cours d'eau sous tuyau (tracé incertain)
 - Cours d'eau sous tuyau: proposition nouveau tracé
 - Zone « S » de protection des eaux souterraines
 - Ligne ferroviaire
 - Ligne électrique moyenne tension (Groupe-E, EOS)
 - Stand de tir: ligne de tir
 - Limite communale en vigueur jusqu'à approbation de la nouvelle mensuration officielle ci-rapportée
 - Nouvelle limite communale en vigueur des approbations de la nouvelle mensuration officielle ci-rapportée
- Tous les éléments localisés à l'intérieur des limites communales en vigueur lors de l'entrée en force du présent plan d'affectation des zones n'ont qu'une portée indicative.

Coordonnées indicatives des coordonnées possédées

N°	X	Y
1	550702.4	161332.5
2	550703.2	161332.2
3	550702.7	161334.1
4	550704.2	161337.9
5	550704.9	161340.0
6	550700.1	161343.8
7	550717.4	160991.1
8	550716.5	160994.3
9	550716.0	160990.2
10	550702.5	160988.6

0 50 100 200 300 400 500 mètres

Source des données pour la révision du PAL:
Données cadastrales: Géomat SA, Ingénieur géomètre officiel, 1680 Romont, au 1702/2016 (01.01.2000), Mesuration «Ronde» en cours.
Données issues des cartes: Carte des dangers «Inondable» sur le Plan communal, 2014.
Secteurs de protection des eaux souterraines: reproduction autorisée par la SENFR.
Frontières des communes: données issues de la SENFR.
Réseaux hydrographiques et espace réservé aux eaux: LCESE/FR.
Frontières des communes agricoles: SAGAR, 2017.
Recensement et inventaire des sites archéologiques: SAEFR.



Commune de Rue

Adaptation du Plan d'aménagement local (PAL) suite à son approbation du 4 juin 2008 par la DAEC, à l'entrée en vigueur de la nouvelle législation et à la modification du cadastre communal.

Plan des modifications

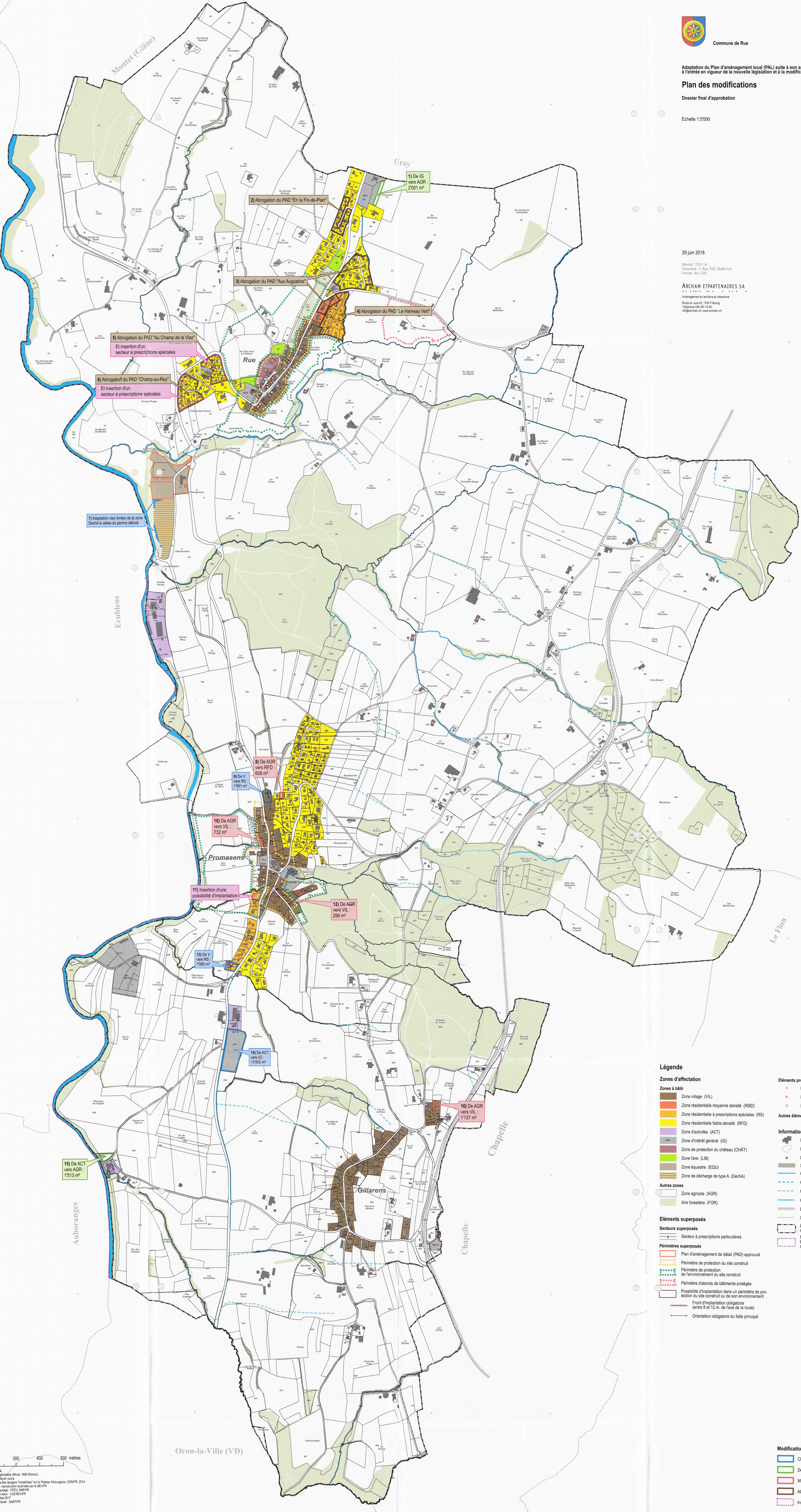
Dossier final d'approbation

Echelle 1:5'000

29 juin 2018

Mandat : 1315 / 41
Document : 3_Rue_PAZ_Modif.mxd
Format : B4 x 129

ARCHAM ET PARTENAIRES SA
Aménagement du territoire et urbanisme
Rue de la rue 45, 1705 Rue de
Téléphone 026 347 10 80
info@archam.ch, www.archam.ch



Légende

Zones d'affectation

- Zones à bâtir**
- Zone village (VIL)
 - Zone résidentielle moyenne densité (RMD)
 - Zone résidentielle à prescriptions spéciales (RS)
 - Zone résidentielle faible densité (RFD)
 - Zone d'activités (ACT)
 - Zone d'intérêt général (IG)
 - Zone de protection du château (CHÂT)
 - Zone libre (LIB)
 - Zone équestre (EQU)
 - Zone de décharge de type A (DechA)
- Autres zones**
- Zone agricole (AGR)
 - Aire forestière (FOR)

Éléments superposés

- Secteurs superposés**
- Secteur à prescriptions particulières
- Périmètres superposés**
- Plan d'aménagement de détail (PAD) approuvé
 - Périmètre de protection du site construit
 - Périmètre de protection de l'environnement du site construit
 - Périmètre d'abords de bâtiments protégés
 - Possibilité d'implantation dans un périmètre de protection du site construit ou de son environnement
 - Front d'implantation obligatoire (entre 8 et 12 m. de l'axe de la route)
 - Orientation obligatoire du faîte principal

Éléments protégés superposés

- Immeuble protégé, catégorie 1
- Immeuble protégé, catégorie 2
- Immeuble protégé, catégorie 3

Autres éléments superposés

Informations indicatives

- Bâtiment
- Bâtiment souterrain
- Bâtiment non cadastré
- Surface boisée hors aire forestière (haie)
- Cours d'eau en surface
- Cours d'eau sous tuyau (tracé exact)
- Cours d'eau sous tuyau (tracé incertain)
- Cours d'eau sous tuyau : proposition nouveau tracé
- Ligne ferroviaire
- Stand de tir : ligne de tir
- Limite communale en vigueur jusqu'à approbation de la nouvelle mensuration officielle d'apportée
- Nouvelle limite communale en vigueur dès approbation de la nouvelle mensuration officielle d'apportée

Modifications

- Changement d'affectation
- Dézonage
- Mise en zone à bâtir
- Abrogation de PAD
- Insertion de prescriptions superposées

0 50 100 200 300 400 500 mètres

Source des données pour la révision du PAL
Données cadastrales : Geodis SA, ingénieur géomètre officiel, 1600 Romont,
au 15/02/2018 et 01/06/2018. Mesurage officiel des cours
Secteurs exposés aux dangers naturels : Carte des dangers "Instabilité" sur le Plateau Riboudoux, CNFR, 2014
Secteurs de protection des eaux souterraines : "protection interdite par la SUEVE"
Inventaire fédéral et cantonal naturel et paysagère : OFEV, SNRP
Réseau hydrographique et espace intermédiaire au relief : L'ESSEVE
Inventaire des surfaces agricoles : SAFAIR, mai 2017
Reconnaissance et inventaire des sites archéologiques : SAEFFR